

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Céline RENAUD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : PREAMBULE

Désignation de représentants de Dijon métropole au sein d'organismes extérieurs

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

L'article L. 2121-33 ajoute qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de procéder à de nouvelles désignations au sein des organismes ci-dessous :

Collège Carnot

En qualité de suppléante : Mme Christine MARTIN en remplacement de Mme Nathalie Koenders

Office de Tourisme – Dijon métropole

En qualité de suppléante : Mme Claire VILLEMIN en remplacement de Mme Océane GODARD

Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP)

M. Antoine HOAREAU en remplacement de M. Pierre PRIBETICH

LATITUDE 21

M. Antoine HOAREAU en remplacement de Mme Nathalie KOENDERS

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de procéder à la désignation de représentants de Dijon métropole dans divers organismes, dans les conditions proposées ci-dessus.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	